

DEMANDE DE CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PRÉALABLE A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Document à retourner à la Direction eau et assainissement

Coordonnées du demandeur :

Nom*, Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Tél. (*impératif pour la prise de rendez-vous*) :

Souhaitez-vous recevoir le rapport de contrôle par mail ? : oui non , si oui adresse mail :

Notaire en charge de la vente (si connu) :

Nom :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Tél. : Date de signature de la vente :

mail :

Coordonnées des acquéreurs (si connues) :

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Adresse de l'installation à contrôler :

Nom*, prénom* du propriétaire :

Adresse* :

Commune* : Section cadastrale* : N° de parcelle* :

Type de logement : habitation individuelle logement collectif nombre de logements :

N° du compteur d'eau potable* (*indiqué sur votre facture d'eau*) :

Pièces à joindre impérativement à la demande :

- Un plan de situation
- Un plan masse à l'échelle 1/500^{ème}

Avertissement : la boîte de branchement doit être accessible le jour de la visite et l'alimentation en eau potable de l'habitation ne doit pas être coupée, faute de quoi le contrôle ne pourra être effectué.

Un rendez-vous sera programmé dans un délai maximal d'un mois après réception de ce formulaire dûment complété . Le contrôle ne pourra se faire qu'en présence du propriétaire ou d'un tiers.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir effectuer le contrôle des ouvrages d'assainissement collectif et, pour ce faire, vous autorise, vous ou votre représentant, à pénétrer sur la propriété.

(*) Données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation

Nom et Adresse de facturation :

Nom, Prénom ou raison sociale * (*de la personne redevable de la facture*) :

Date de naissance* |_|_| | |_|_| | |_|_|_|_| N° SIRET (*si société ou organisme*)* | |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(*si particulier*) (obligatoire pour les professionnels)

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Le montant de la prestation est fixé par délibération du conseil communautaire. Les tarifs en vigueur sont annexés au présent document. Une facture vous sera adressée par la Direction eau et assainissement après la réalisation de la prestation. Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de réalisation du contrôle, **prestation payable à réception de la facture.**

Pour les Administrations Publiques joindre les codes obligatoires pour la réception des factures dématérialisées via CHORUS (N° d'engagement, code service...)

Clause de rétractation :

Le droit de rétractation est de 14 jours à compter de la date de signature de la demande (art. L211-21 du Code de la consommation). Si je souhaite que la prestation intervienne avant la fin de ce délai, je m'engage , en cas de rétractation, à régler les sommes dues par TIP, chèque ou TIPI selon les modalités indiquées sur la facture que je recevrai.

Fait à, le

Signature

Reçu par le service le : / /

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des prestations des contrôles d'assainissement collectif. Le destinataire de ces données est la Direction eau et assainissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en exerçant un courrier à Lorient Agglomération, Direction eau et assainissement, Maison de l'Agglomération, Esplanade du Péristyle - CS 20001 - 56 314 LORIENT Cedex.

Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.